



ALERTE !

L'engagement dans l'action syndicale, c'est le refus de subir !

La CGT de la santé et de l'action sociale des Hauts-de-Seine est passée 1er organisation syndicale départementale lors des élections professionnelles de la Fonction Publique Hospitalière du 06 décembre 2018. Ce résultat a permis à la CGT d'avoir de nouveaux élu-e-s. Parmi eux, certains subissent déjà des pressions!

C'est le cas de Francky, agent contractuel de l'EHPAD LASSERRE à Issy-les-Moulineaux. Nouvellement élu CGT et membre titulaire du CHSCT, il vient de se voir infliger une suspension à titre conservatoire de sa fonction de gouvernant, sans avoir eu connaissance d'un rapport circonstancié. Il nous a confié que depuis son élection sous l'étiquette CGT, il est victime de reproches constants et sans fondement de la part de son administration concernant sa manière de servir !

Ne serait-il pas victime de discrimination syndicale ?

Il s'est installé un véritable climat de peur, de tensions et faux témoignages sous la pression qui engendrent de mauvaises conditions de travail pour les personnels de cet EHPAD....

Depuis déjà plusieurs années, la CGT dénonce des comportements de la part de cette direction qui freine l'engagement syndical et tente à détruire les trajectoires professionnelles des représentants CGT (ralentissement de carrière, refus de formation, vexation etc..). Pour exemple, Jacqueline H, élue CGT à l'EHPAD LASSERRE depuis de nombreuses années a subi une discrimination quant à son avancement de grade et vient de se voir refuser la médaille du travail pour ses 40 ans de carrière dans la Fonction Publique ! Cela n'est-il pas honteux ?...

La CGT et ses représentants se refusent à baisser le bras lorsqu'une direction, forte du soutien de militants syndicaux corrompus, cherche à la déstabiliser et à l'affaiblir !

La solidarité est la valeur fondamentale de la CGT !

La direction de l'EHPAD LASSERRE devrait savoir qu'aucune administration ne peut se soustraire à la réglementation, et qu'en aucun cas, un représentant du personnel titulaire au CHSCT ne peut se voir sanctionné sans qu'au préalable l'inspection du travail et les instances représentatives du personnel n'en aient été informées. Aussi, il semble donc nécessaire de rappeler à cette direction que selon l'arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires Départementales, cette nouvelle instance compétente doit être obligatoirement consultée sur toutes les décisions relatives aux sanctions des agents contractuels de la Fonction Publique Hospitalière.

C'est pourquoi l'**USD CGT de la Santé et de l'Action Sociale des Hauts-de-Seine** appelle tous les militants au rassemblement devant l'EHPAD Lasserre en soutien à notre camarade.

Rendez-vous ce lundi 11 Mars 2019 à partir de 10h au :

4 Rue Séverine –

92 130 Issy-les-Moulineaux

Exigeons :

- **La réintégration immédiate de notre élu Francky KOROVIO.**
- **L'arrêt de toute discrimination à l'encontre de nos élu-e-s, nos camarades et militants CGT.**

Subir ou l'ouvrir, on peut choisir...

